

Relations internationales

VILNIUS, LITUANIE – MARDI 12 ET MERCREDI 13 NOVEMBRE 2013

CONFÉRENCE ORGANISÉE PAR L'AGENCE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE

M. Bert Schoofs a, au nom de la commission de la Justice, participé à la conférence de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (EAFR), organisée en collaboration avec la présidence lituanienne de l'Union européenne, qui s'est déroulée les 12 et 13 novembre 2013 à Vilnius (Lituanie).

La conférence de l'EAFR, qui se réunit annuellement, s'est penchée cette année sur la lutte contre les délits de haine ("*Combating hate crime in the EU – giving victims a face and voice*"). Le choix du thème n'était pas uniquement inspiré par son importance sous l'angle du droit humain, c'est également un thème actuel sur le plan politique. Le Conseil de l'Union européenne soumet actuellement la législation européenne en vigueur à une évaluation et de nombreux États membres œuvrent à l'élaboration d'une nouvelle législation visant à protéger et renforcer les droits des victimes de délits de haine.

L'EAFR poursuivait des objectifs concrets. La conférence a réuni des politiques et des professionnels (magistrats, avocats, policiers, aide aux victimes, instituts des droits de l'homme, ONG, etc.) dans des groupes de travail thématiques au sein desquels les participants, accompagnés de spécialistes, ont examiné divers aspects de la lutte contre les délits de haine. Le résultat de ces discussions sera présenté au Conseil de l'Union européenne pour qu'il puisse en tenir compte lors de l'examen de la nouvelle législation européenne et lors de l'élaboration d'une nouvelle stratégie en vue de lutter contre ces délits. Les réunions des groupes de travail ont été précédées et suivies de débats et d'entrevues avec des décideurs politiques, hauts fonctionnaires, ONG et victimes de délits de haine.

L'une des remarques principales formulée au cours de la conférence, à laquelle M. Schoofs souscrit expressément, est que tous les États membres ne définissent pas les délits de haine de la même manière, ce qui peut compliquer une approche européenne.

Les groupes de travail concernaient les thèmes suivants:

1. Mettre en évidence les crimes de haine : des stratégies pour développer la confiance et encourager le signalement
2. Les défis de la cyberhaine
3. Aide aux victimes de crimes de haine
4. Garantir une enquête et des poursuites efficaces
5. Enregistrer et surveiller les crimes de haine : stratégies pour améliorer les mécanismes officiels de collecte de données
6. Réfléchir à la mémoire dans le cadre de l'éducation et de la formation aux droits de l'homme
7. Vigilance et prise de conscience : renforcement des capacités des autorités répressives et des systèmes de justice pénale
8. Relier les points – la discrimination en tant que déclencheur des crimes de haine
9. Banalisation grossière : négation des crimes du passé

M. Schoofs a participé aux groupes de travail n^{os} 2 et 6. Le groupe de travail n° 2 a examiné les divers défis de la lutte contre les délits de haine commis par l'intermédiaire des nouveaux médias. Le groupe de travail n° 6 s'est réuni pour mettre en œuvre une méthode efficace pour perpétuer le souvenir des atteintes "historiques" aux droits de l'homme (comme les deux Guerres mondiales) dans la mémoire collective.

Pour plus d'information au sujet de la conférence, consulter le lien suivant:
<http://fra.europa.eu/fr/event/2013/conference-des-droits-fondamentaux-2013>